



# La Belgique : fiche signalétique

2 juin 2008

© MINEIE – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

## Généralités

## Un petit Etat dynamique au cœur de l'Europe

### Situation géographique privilegiée



Avec une superficie de 30 528 km<sup>2</sup>, la Belgique est le cinquième plus petit pays de l'Union européenne (seuls la Slovaquie, Chypre, Luxembourg et Malte sont plus petits). Elle est limitée au Nord par les Pays-Bas, à l'Est par l'Allemagne et le Luxembourg, et au Sud par la France. A l'Ouest, elle est bordée sur 66 km par la Mer du Nord.

### Démographie

En 2007, la Belgique comptait 10,58 millions d'habitants avec une densité de population élevée (344 habitants/km<sup>2</sup>) et un fort taux d'urbanisation (supérieur à 97%). Elle se place au 11ème rang européen en volume de population mais en 2ème position en densité de population. 57,8 % de la population habite en Flandre, 32,5 % en Wallonie et 9,7 % à Bruxelles-Capitale.

Institut National de Statistique  
<http://www.statbel.fgov.be>

Comme la plupart des pays européens, la Belgique va devoir répondre au défi du vieillissement de sa population. 22,6 % de la population est âgée de 60 ans et plus, en 2006. L'espérance de vie est supérieure à la moyenne européenne : les hommes belges vivent en moyenne 77,01 ans et les femmes 82,7 ans pour une moyenne européenne de respectivement 75,8 et 81,9 ans. De 2000 à 2006, le nombre de centenaires est passé de 967 à 1 298.

Office européen des statistiques  
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Bureau fédéral au plan  
<http://www.plan.be>

On dénombre 132 421 Français en Belgique. Ils constituent ainsi la deuxième communauté étrangère en Belgique après les Italiens et devant les Néerlandais.

Ministère des Affaires étrangères  
Français  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/belgique\\_176/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/belgique_176/index.html)

Avec des infrastructures de qualité, la Belgique est une interface incontournable. Elle dispose tout d'abord d'un **réseau routier et autoroutier** dense (1690 km) et d'un **réseau ferré** très développé. En effet, la Belgique est en tête de l'Europe concernant sa densité de réseau ferré avec 3536 km de ligne. Grâce à la ligne à grande vitesse Thalys, Paris est desservi en 1h20 et Lille est à 30 minutes de la capitale belge. La Belgique dispose d'un **réseau fluvial** parmi les plus denses et les mieux équipés en Europe avec une longueur totale de 1 532 kilomètres de voies d'eau.

### Un réseau dense d'infrastructures

La Région flamande a le privilège de posséder quatre ports maritimes : **Anvers (deuxième port européen)** devant Marseille et après Rotterdam), Zeebrugge (hub gazier européen), Gand et Ostende.

Service Public fédéral Mobilité et  
Transport  
<http://www.mobilite.fgov.be/>

### Une économie dynamique

Avec un PIB de **313.6 milliards d'euros** en 2007, la Belgique occupe le **9ème rang européen**. La Flandre est la Région la plus puissante économiquement puisqu'elle pèse pour 57,3 % dans l'économie belge contre 23,5 % pour la

Région wallonne et 19,2 % pour Bruxelles-Capitale. Elle réalise en outre 80% des échanges commerciaux du Royaume. Historiquement, la Belgique a construit sa puissance économique sur l'extraction du charbon et l'industrie sidérurgique, concentrées dans le sud du pays. La Flandre a su rattraper son retard industriel sur la Wallonie en tirant profit de sa situation géographique favorable et de la présence du port d'Anvers. L'importation de pétrole et les investissements de grandes entreprises étrangères y ont permis le développement de la plus grande concentration d'entreprises pétrochimiques au monde, après Houston. La Wallonie souffre d'un retard économique important, dû à une reconversion industrielle difficile dans les années 70, mais dispose d'une industrie chimique toujours bien présente et se positionne dans des secteurs niches tels que l'aéronautique et les biotechnologies. Comme dans les autres économies développées, le secteur tertiaire, devenu prédominant, représente plus des deux tiers de l'économie (70%). L'industrie pèse encore pour presque 20 % et la construction 4 % contre 2 % pour l'agriculture

## Organisation et structure du pays

### Organisation administrative et politique

Information générales sur la Belgique : le portail fédéral  
<http://www.belgium.be>

### Le fédéralisme belge

La Belgique a accédé à l'indépendance en 1830. Après plusieurs réformes (1970, 1980, 1988-1989, 1993), le pays a évolué vers une structure fédérale. L'article premier de la Constitution belge déclare : « La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions ».

Cependant, en 2007, de nouvelles revendications sont apparues coté flamands pour obtenir le transfert des compétences de l'Etat fédéral vers les régions. Ainsi, depuis la mise en place d'un gouvernement dirigé par M. Yves Leterme, un « comité des sages » travail à l'élaboration d'une nouvelle réforme.

La Belgique actuelle est une monarchie constitutionnelle et un Etat fédéral composé de trois Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale) et de trois Communautés linguistiques (flamande, francophone et germanophone).

L'Etat fédéral est une structure complexe à trois niveaux : le niveau supérieur est composé de l'État fédéral, des Communautés et des Régions qui sont égaux en droit et se partagent les compétences. Chaque Région et Communauté vote son propre budget. Le niveau intermédiaire est occupé par les Provinces et le niveau inférieur par les Communes. Les Communes et les Provinces doivent agir dans le cadre des compétences fédérales, communautaires ou régionales en étant subordonnées à toutes les autorités supérieures.

Chaque Région et Communauté dispose d'un parlement et d'un gouvernement sauf en Flandre où les institutions de la Région et de la Communautés ont été fusionnées.

- Les représentants du pays :  
Chef de l'Etat : SAR Le Roi Albert II  
Premier ministre : M. Yves Leterme
- Fête nationale : le 21 juillet

### Trois langues officielles

En raison des influences latines et germaniques, la Belgique est caractérisée par une grande pluralité culturelle. Votées en 1873 et 1963, les lois linguistiques ont constitué une étape importante dans la réforme de l'Etat. Aujourd'hui le Néerlandais, le Français et l'Allemand sont reconnus comme langues officielles. Elles sont à l'origine de la constitution des Communautés.

Il n'existe pas de recensement exact mais on estime que les néerlandophones représentent environ 60 % de la population, les francophones 40 % et moins de 1 % pour les germanophones.

## La Belgique : fiche signalétique - © MINEIE - DGTPE

### Compétences des différents niveaux de pouvoir



### L'Etat fédéral

Les compétences de l'Etat fédéral concernent ce qui a trait à l'intérêt général de tous les Belges comme les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères, une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures.

### Les Régions

Les compétences des Régions concernent l'économie, l'emploi, l'agriculture, la politique de l'eau, le logement, les travaux publics, l'énergie, le transport (à l'exception de la SNCB et de l'aéroport de Bruxelles-National), l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la conservation de la nature, le commerce extérieur. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.

### Les Communautés linguistiques

Les compétences des Communautés portent sur la culture, l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites "personnalisables", la politique de santé, l'aide aux personnes (la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrants, ...). Les Communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

### Les Provinces

Au nombre de 10, les provinces correspondent à un niveau politique intermédiaire qui dépend directement des régions et non du pouvoir fédéral. Elles ont des compétences dans les loisirs, les routes et les voies navigables par exemple.

### Les Communes

La Belgique est composée de 589 communes (302 en Région flamande, 269 en Région wallonne, 19 dans la Région Bruxelles-Capitale). Elles constituent l'autorité publique la plus proche du citoyen et ont par conséquent des compétences qui leur permettent d'assurer un service de proximité.

## Bruxelles

Bruxelles est composée de 19 communes.



### Les commissions communautaires

### Les «facilités linguistiques» des communes frontalières

## Une capitale internationale

Capitale européenne et capitale fédérale, Bruxelles accueille le siège de nombreuses institutions européennes et internationales, en particulier la Commission et le Parlement européens. Ces différentes organisations ont attiré dans leur sillage une multitude d'autres secteurs professionnels, tels que les banques étrangères, les lobbies, les cabinets de consultants etc.

Ville cosmopolite, Bruxelles se caractérise par une forte proportion d'étrangers (27,5% de la population) et une population plus jeune en comparaison aux autres régions.

L'action des communautés dans cette région linguistique particulière est fondée sur un principe : il n'y a pas de "sous-nationalité" à Bruxelles ; les habitants de la région centrale ne peuvent être obligés de choisir leur appartenance à l'une ou l'autre des deux communautés pour bénéficier de ses services. Pour faciliter l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles, trois commissions communautaires ont été créées en même temps que les institutions régionales (1989).

Il s'agit de la Commission communautaire française (COCOF) la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et la Commission communautaire commune (COCOM).

Une trentaine de communes situées sur les frontières linguistiques bénéficient d'une «dérogação» à la loi de 1962 selon laquelle les habitants d'une région

## La Belgique : fiche signalétique - © MINEIE - DGTPE

doivent échanger avec leur administration dans la langue officielle de la Région. Cependant grâce à cette disposition, des Français situés à la périphérie de la région bruxelloise pourront échanger en français avec les autorités locales.

### Publications

#### S'implanter en Belgique



Référence : 9782279451479

Une économie tournée vers les services et largement ouverte à l'international, une inflation traditionnellement modérée, une volonté stratégique d'attirer les investissements étrangers, des infrastructures de qualité... La Belgique dispose de nombreux atouts pour attirer les entreprises. De fait, 35000 sociétés françaises y exportent régulièrement et y entretiennent plus de 1500 filiales ! Ce guide vous aidera à vous repérer dans un environnement juridique en évolution et à maîtriser les contraintes propres à l'implantation en Belgique, marché international et multiculturel, véritable plate-forme de réexportation vers de nombreuses autres destinations en Europe.

La collection 'S'implanter' : une collection pour appréhender l'environnement juridique et fiscal de vos investissements à l'étranger et préparer efficacement vos projets d'implantation.

### Ouverture internationale

#### Exporter en Belgique



Référence : 9782279416010

Nouvelle édition prochainement disponible

La Belgique s'impose comme un marché à vocation internationale, multiculturel et exigeant, ouvert de longue date aux investisseurs étrangers. L'objectif de la collection 'L'Essentiel d'un marché' est d'apporter des repères utiles à tous ceux qui veulent développer des relations d'affaires avec de nouveaux marchés :

- une vue d'ensemble du pays (la situation économique et financière, les principaux secteurs d'activité, le commerce extérieur, les investissements étrangers, la place de la France, les principales réglementations...),
- des informations concrètes (carte détaillée du pays, tableaux synthétiques, témoignages de chefs d'entreprise, contacts en France et dans le pays).

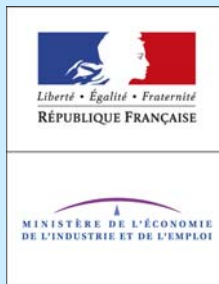
**Toutes les publications du réseau « Ubifrance et les missions économiques » sont disponibles à la librairie du commerce international : <http://www.ubifrance.fr/infos-marches/librairie.asp>**

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à [bruxelles@missioneco.org](mailto:bruxelles@missioneco.org)).

#### Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Bruxelles

Adresse : 38 rue de la Loi  
1040 Bruxelles

Rédigée par : Hélène D'Halluin  
Revue par : Corinne Darmaillacq

Version originelle du 9 mai 2007

**Ce document est disponible gratuitement sur le site de la Mission Economique <http://www.missioneco.org/belgique> et ne peut être revendu**